

MÉMO

MARDI 4 JUIN 2013

AUX : ARS

OBJET : PORT DES TURBANS, PATKAS, KESKI

Madame,
Monsieur,

Suite à la réunion du conseil d'administration de la Fédération de soccer du Québec tenu le samedi 1^{ER} juin les membres ont pris position sur le port des turbans, patkas et keski.

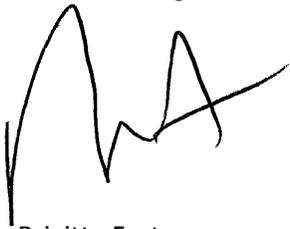
« Il a été décidé que les arbitres au Québec appliquent la Loi 4 de la FIFA en tenant compte que le seul équipement accepté et que les seules exceptions permises pour l'équipement au soccer sont spécifiquement mentionnés dans la Loi 4 et que le port du turban, patkas et keski n'étant pas prévu, ces équipements ne seraient pas acceptés lors des matchs de soccer tenus au Québec ».

Cette décision a été prise en conformité avec la Loi 4 des règlements FIFA appliquée partout dans le monde, et en tenant compte du fait qu'aucune analyse n'ayant été effectuée, ces équipements ne peuvent être jugés sécuritaires pour les joueurs.

Tous les arbitres affiliés doivent appliquer ces directives, sous peine de sanction du comité provincial d'arbitrage.

En vous remerciant pour votre collaboration, acceptez mes meilleures salutations.

La Directrice générale,



Brigitte Frot
BF/